

A.P.C PLOMBERIE
SAS
CAPITAL SOCIAL : 10 000€
SIÈGE SOCIAL : 80 RUE DU 8 MAI 1945
92000- NANTERRE
R.C.S. NANTERRE : 834040701

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU
30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente Septembre,
À dix heures, au siège social.

L'assemblée est présidée par **SAS CEREBRO** représentée par Monsieur Mohamed OUAHASNA en sa qualité de Présidente, dont l'ordre du jour est :

- Nomination du Directeur Général ;
- Refonte des statuts ;
- Pouvoirs pour l'application des formalités ;

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le rapport de Président,
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidente, décide de nommer comme Directeur Général :

Monsieur Vincent, Charles, Dominique BONIFACJ, né le 19/06/1976 à Dijon (21000), de nationalité Française, demeurant au 8 Allée Georges Recipon – 75019, Paris.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Présidente en conséquence de cette résolution adoptée, décide de modifier l'Article 15 « Directeur général » des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir à la Présidente pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt au Greffe consécutives à la résolution ci-dessus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30 min.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture a été signé par la Présidente.

Fait à Nanterre,
Le 30/09/2025

SAS CEREBRO

Représentée par Monsieur Mohamed OUAHASNA
Présidente



Monsieur Vincent BONIFACI

Directeur général

